



CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2024

Acte de candidature

Vous souhaitez organiser un championnat labellisé COREN sur la saison 2023/2024 en Normandie, merci de nous envoyer ce document dûment rempli, avant le 1 septembre 2023 à minuit.

Nom du club organisateur :

N°affiliation Fédération Française d'Equitation :

Nom du responsable :

Adresse :

Tél : Courriel :

Lieu proposé pour la manifestation :

Date proposée :

Vous souhaitez organiser (rayer les mentions inutiles) :

Type de championnat	Discipline	Niveau
<ul style="list-style-type: none"> Régional 	<ul style="list-style-type: none"> CSO CCE Dressage Attelage Hunter Autre, à préciser : 	<ul style="list-style-type: none"> Club (Poneys et Chevaux) Poney Hors circuit Tournée des As Amateur et PRO

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2024

Acte de candidature

Récompenses :

Si vous souhaitez récupérer les récompenses proposées gratuitement par le COREN décrites dans le cahier des charges, merci de l'indiquer ci-après en cochant la case correspondante :

Oui, je souhaite que le COREN me remette les récompenses.

Non, je ne souhaite pas récupérer les récompenses offertes par le COREN.

Attention, les récompenses ne seront disponibles qu'au lendemain de la clôture, merci de prévenir une semaine avant la clôture le jour où vous souhaitez récupérer les récompenses. Dans le cas où une demande de récompense n'est pas stipulée sur le présent document, le COREN ne peut garantir la remise de ces dernières.

Je soussigné, , ayant pris connaissance du cahier des charges, des conditions techniques et des annexes (consultables en ligne sur le site Internet du Comité Régional d'Équitation de Normandie www.chevalnormandie.com) propose la candidature de mon établissement, et m'engage, si ma candidature est retenue par le COREN, à respecter l'ensemble des dispositions prévues.

Fait à :le,

Signature et Cachet du Club Organisateur :

NORMANDIE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Comité Régionale d'Équitation de Normandie

Maison du Cheval - Bâtiment érable - 8 rue Léopold Sédar Senghor - 14460 Colombelles

Tél : 02.31.84.61.87 Courriel : normandie@ffe.com

www.chevalnormandie.com

Association régie par la loi du 01/07/1901 n° 0142012671 Préfecture du Calvados

Cahier des charges

La structure accueillant l'organisation d'un Championnat du COREN quelle que soit la discipline ou le niveau s'engage à :

- Valoriser l'image du Comité Régional d'Équitation de Normandie et à ne pas nuire à l'image de ce dernier ni à celle de la FFE.
- Respecter les actions suivantes :

I – Visibilité du COREN :

- Mise en place des banderoles COREN fournies visibles du public et des medias. Ces banderoles doivent être dans le champ des objectifs.
- Annonce speaker : « Championnat Régional de XXXX organisé par XXXX sous l'égide du Comité Régional d'Équitation de Normandie ». Lecture minimale, deux par heures.
- Présence du logo du COREN ou du circuit sur tous les documents officiels (Start-list, résultats, horaires, plan du parcours, dossards, protocoles, plan du site...) & supports de communication (site Internet, affiche...).

A/ Remise des Prix

Les Remises des Prix doivent se dérouler suivant un protocole précis (Annexe I) :

- Présence d'une banderole COREN dans le champ des objectifs.
- Annonce speaker.

Exemple : « Le trophée est offert par le Comité Régional d'Équitation de Normandie »

B/ Divers

- Un(des) représentant(s) du COREN doit être invité(s) et reçu(s) dans les meilleures conditions.
- Un ou plusieurs emplacements devront être prévus pour les banderoles du COREN.
- Des photos libres de droit montrant la visibilité du COREN devront être envoyées au responsable de la communication du COREN dans un délai maximal d'une semaine après la dernière épreuve.
- Un bref compte rendu du concours devra être envoyé au responsable de la commission de la discipline, ainsi qu'au COREN dans un délai maximal d'une semaine après la dernière épreuve. Il faut y joindre les résultats des épreuves ainsi que les podiums.

C/ Contrepartie

- Le COREN s'engage à remettre par mail dans un délai de 8 jours ouvrés après acceptation de la candidature, le logo du COREN ou du circuit en format .JPG et .ESP.
- Le logo du COREN ou du circuit doit être utilisé sur tous les documents officiels précités en préambule de l'article I.
- Toute autre utilisation du logo du COREN ou du circuit ne peut se faire sans autorisation du dit organisme.
- L'utilisation du logo du COREN ne peut être faite en dehors de l'événement.
- Le comité d'organisation pourra venir récupérer au COREN au lendemain de la date de clôture par la FFE les flots et récompenses listées en article IV.

II- Aspect financier :

La totalité des frais d'organisation sont à la charge de l'organisateur, à l'exception de la quote-part sur les engagements qui est réservée, comme pour les autres concours, à la FFE.

En aucun cas, le COREN ne peut prétendre à la rétrocession de tout ou partie des recettes du concours, tout comme l'organisateur ne peut prétendre à aucun versement numéraire de la part du COREN.

III- Partenariat :

Les partenaires du COREN doivent disposer de plusieurs espaces nus de 16 m². L'organisateur s'engage à accueillir les partenaires du COREN, toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat complémentaires, après avis du COREN.

IV- Apport du COREN :

En plus de labelliser une organisation, le COREN s'engage à remettre à l'organisateur au lendemain de la clôture (à récupérer dans les locaux du COREN) :

- Pour chaque épreuve individuelle labellisée :

- Une coupe,
- Des plaques pour le premier quart dans un maximum de 8 (uniquement pour les Championnats Régionaux & Circuits Régionaux),
- Des flots pour le premier quart,

- Pour chaque épreuve équipe labellisée : (les épreuves doivent être obligatoirement courues)

- Des lots pour les trois premières équipes de chaque épreuve,
- Une coupe,
- Des flots pour les trois premières équipes,
- Des plaques pour la première équipe (uniquement pour les Championnats Régionaux).

L'organisateur devra obligatoirement prévoir des cadeaux pour tous les concurrents classés selon les dispositions du règlement des concours CLUBS PONAM Club Poney et Amateur.

V- Réunion

Le COREN se réserve le droit d'organiser une réunion avec tous les organisateurs des différents Championnats et les présidents de commissions des différentes disciplines. La présence à cette réunion est obligatoire.

VI- Remise des prix

Les lots, coupes, plaques et flots sont fournis par le COREN comme décrit dans l'article IV. En complément, l'organisateur devra **obligatoirement** prévoir des cadeaux pour tous les concurrents classés.

VII- Environnement :

Les Championnats Régionaux de Normandie sont aussi l'occasion de créer un moment de convivialité entre les cavaliers normands. Dans ce contexte, l'organisateur s'engage à une animation de qualité, un environnement soigné et sécurisé, une décoration de piste, une restauration de qualité, accessible à tous les budgets.

L'organisateur s'engage aussi à planifier les horaires des épreuves des championnats de façon à permettre aux concurrents de profiter des animations et de bénéficier de la présence du public. Les horaires seront à confirmer avec le COREN.

VIII- Sanctions :

A/ A priori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le COREN se réserve le droit d'annuler la compétition et de la transférer à un organisateur répondant aux critères.

B/ A posteriori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le COREN se réserve le droit de ne plus accepter aucune candidature de l'organisateur sur une période à sa discrétion.

VIX- Contraintes exceptionnelles :

En cas de contrainte réglementaire impérieuse imprévisible au moment de la candidature, le COREN s'engage à en informer l'organisateur dans les plus brefs délais et l'organisateur s'engage à en respecter les conditions.

Annexe 1

Remise des prix

L'intégralité des dispositions ci-dessous s'ajoutent au cahier des charges.

Les lots des trois premiers, plaques, flots et trophées sont fournis par le COREN.

L'organisateur devra obligatoirement prévoir des cadeaux pour tous les concurrents classés selon les dispositions du règlement des concours CLUBS PONAM Club Poney et Amateur.

Dans les deux cas ci-dessous, les cavaliers sont appelés par ordre décroissant du classement. Des prix sont distribués au minimum aux 8 premiers du classement général du Championnat. Lors de l'appel des lauréats, il faut mentionner, le nom du cavalier, son équidé, son club et son département d'appartenance.

1er cas : A cheval

La Remise des Prix s'effectue à cheval en tenue. Les flots sont remis au paddock. Les 3 premiers cavaliers sont invités à monter sur le podium (penser à prévenir les grooms pour tenir les équidés) où le Président du COREN ou son représentant désigné remettra le trophée au premier, la plaque COREN au 2ème et 3ème. Le Président du COREN ou son représentant désigné remettra ensuite les plaques COREN aux 5 suivants.

2ème cas : A pied

Si la structure d'accueil ne permet pas d'effectuer la Remise des Prix à cheval, cette dernière s'effectue à pied en tenue. Les 3 premiers cavaliers sont invités à monter sur le podium où le Président du COREN ou son représentant désigné remettra le trophée au premier, la plaque COREN au 2ème et 3ème. Le Président du COREN ou son représentant désigné remettra ensuite les plaques COREN aux 5 suivants.